

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER ELECTROTECHNICIEN

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Gestion du fonctionnement des systèmes électriques, électroniques et de commande :</p> <p>Annexes II à IX de l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien</p> <p>Module E1-1 ÉLECTROTECHNIQUE, ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE COMMANDE AU NIVEAU OPERATIONNEL</p> <p>Code STCW : Section A-III/6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser le bon fonctionnement des systèmes de commande automatique de l'appareil de propulsion et des machines auxiliaires pour garantir la continuité et la sécurité à bord - Superviser la surveillance des installations électriques de plus de 1 000 volts, électroniques et systèmes de commandes (générateurs, propulsion électrique...) afin d'en détecter les défauts de manière précoce (prévention de la corrosion, vérification du système de lubrification, protection des circuits de réfrigération) - Adapter les réglages des équipements en fonction des besoins énergétiques et des conditions opérationnelles - Gérer les alarmes et sécurités associées aux installations électriques, en identifiant les anomalies pour prévenir les incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur la « Connaissance des systèmes électriques, électroniques et de commande » (2h) - Une épreuve pratique en cours de formation portant sur la « Connaissance des systèmes électriques, électroniques et de commande » - Une épreuve finale écrite portant sur la « Surveillance des systèmes de commande automatiques de l'appareil de propulsion et des machines auxiliaires » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur les « Générateurs et systèmes de distribution » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur les « Ordinateurs et réseaux informatiques à bord des navires » (2h) 	<p>Le matériel et les systèmes fonctionnent conformément aux manuels d'utilisation. Les niveaux de performance sont conformes aux caractéristiques techniques. La surveillance de l'appareil de propulsion principal et des systèmes auxiliaires est suffisante pour en assurer le fonctionnement en toute sécurité. Les ordinateurs et réseaux informatiques sont utilisés correctement. Les mesures de sécurité prévues pour les travaux sont appropriées. Le choix et l'utilisation de l'outillage à main, des instruments de mesure et du matériel d'essai sont appropriés et l'interprétation des résultats est exacte. Le démontage, l'inspection, la réparation et le remontage du matériel sont effectués conformément aux manuels et aux bons usages. Le remontage et les essais de fonctionnement sont effectués conformément aux manuels et aux bons</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER ELECTROTECHNICIEN

	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer les dysfonctionnements des systèmes électriques et de commande, en s'appuyant sur des outils de supervision et de mesure afin de détecter les défauts de manière précoce - Appliquer les procédures de consignation pour la maintenance des installations électriques afin de procéder aux réparations en toute sécurité - Exploiter les ordinateurs et les réseaux informatiques à bord du navire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve pratique en cours de formation portant sur les « Ordinateurs et réseaux informatiques à bord des navires » - Une épreuve finale écrite portant sur l'« Anglais maritime et technique» (30 minutes) - Une épreuve orale en cours de formation portant sur l'« Anglais maritime et technique» - Une épreuve finale écrite portant sur les « Systèmes de communication interne » (30 minutes) 	<p>usages.</p> <p>Les effets des défauts de fonctionnement sur les installations et systèmes connexes sont identifiés avec précision. Les instruments de mesure et d'étalonnage sont utilisés correctement. L'isolement, le démontage et le remontage de l'installation et du matériel sont conformes. Les mesures prises permettent de remettre en état les systèmes d'automatisation et de commande au moyen de la méthode la plus adaptée.</p>
<p>2. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes :</p> <p>Annexes II à IX de l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien</p> <p>Module E2-1 CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appliquer les mesures pour assurer la sécurité du personnel et du navire en diffusant les pratiques de travail sûres et les mesures de sécurité individuelle à bord (équipement de protection individuel, utilisation d'outillage portatif, travailleurs isolés...) - Faire appliquer les mesures prévues par la réglementation pour prévenir la pollution en milieu marin (gestion des ordures, élimination des résidus et déchets issus des travaux d'entretien...) - Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur la « Prévention de la pollution » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur la « Communication et métier de l'officier » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur le « Développement durable » (30 minutes) - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur la « Stabilité » - Une épreuve finale écrite portant sur l'« Exploitation » (30 minutes) 	<p>Les procédures prévues pour surveiller les opérations accomplies à bord et garantir le respect des prescriptions relatives à la prévention de la pollution sont observées. Les mesures prises garantissent la protection de l'environnement. Les procédures d'évacuation et d'arrêt d'urgence sont adaptées à la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement. Les mesures prises pour faire face aux situations d'abandon du navire et de survie sont adaptées et conformes aux normes de sécurité. Les blessures ou de l'état de la victime sont identifiés et le traitement permet de</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER ELECTROTECHNICIEN

<p>PERSONNES A BORD AU NIVEAU OPERATIONNEL</p> <p>Module NE MODULE NATIONAL ÉLECTROTECHNIQUE AU NIVEAU OPERATIONNEL</p> <p>Code STCW : Section A-III/1, A-III/6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre des informations et des instructions claires et précises aux membres d'équipage lors des ateliers d'entretien et de maintenance, dans le cadre de situation particulière à bord ou une situation d'urgence - Maintenir la navigabilité du navire en contrôlant la stabilité et les contraintes opérées par les cargaisons le cas échéant 		<p>réduire au minimum les risques immédiats pour la vie.</p> <p>Les membres d'équipage sont affectés à des tâches et informés des normes de travail et du comportement attendue.</p> <p>La communication s'effectue de manière claire et sans ambiguïté.</p> <p>Il est constaté un leadership efficace.</p> <p>L'équipement approprié de sécurité et de protection est correctement utilisé.</p> <p>Des procédures et des pratiques de travail sûres sont observées.</p>
<p>3. Maintenance et réparation du matériel électronique et électrique :</p> <p>Annexes II à IX de l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien</p> <p>Module E3-1 ENTRETIEN ET REPARATION AU NIVEAU OPERATIONNEL</p> <p>Code STCW : Section A-III/6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et coordonner les opérations d'entretien des installations électriques, électroniques et de commande afin d'identifier les causes des pannes - Organiser les opérations de dépannage et de réparation des installations (systèmes d'automatisation, commande de l'appareil de propulsion principal et des machines auxiliaires, matériel de navigation à la passerelle, systèmes de communication, système de navigation, systèmes électriques et électroniques de commande des auxiliaires de pont et matériel de manutention de la cargaison) afin de les maintenir dans un bon état de fonctionnement tout au long du voyage - Maintenir la sécurité des équipements hôteliers et prévoir les réparations nécessaires (production 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur le « Matériel électronique et électrique » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur les « Systèmes d'automatisation et de commande de l'appareil de propulsion principal et des machines auxiliaires » (30 minutes) - Une épreuve finale écrite portant sur le « Matériel de navigation à la passerelle et les systèmes de communication du navire » (1h) - Une épreuve finale écrite portant sur les « Systèmes électriques et électroniques de commande des auxiliaires de pont et du matériel de manutention de la cargaison » (1h) 	<p>Les effets des défauts de fonctionnement sur les installations et systèmes connexes sont identifiés avec précision, les dessins et plans techniques du navire sont interprétés correctement, les instruments de mesure et d'étalonnage sont utilisés correctement et les mesures prises sont justifiées.</p> <p>L'isolement, le démontage et le remontage de l'installation et du matériel sont conformes aux instructions de sécurité du fabricant et aux consignes de bord ainsi qu'à la réglementation et aux règles de sécurité.</p> <p>Les mesures prises permettent de remettre en état les systèmes d'automatisation et de commande au moyen de la méthode la mieux adaptée aux circonstances et conditions régnautes</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER ELECTROTECHNICIEN

	de froid, conditionnement d'air, cuisine, buanderie)	<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve finale écrite portant sur les « Systèmes de commande et de sécurité de l'équipement hôtelier » (30 minutes)- Une épreuve finale pratique portant sur « Entretien et réparation » (4h)	
--	--	--	--

Se référer aux Annexes II à IX de l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien pour plus de précision.

La délivrance du brevet d'officier électrotechnicien est soumise à l'obtention des modules E1-1, E2-1, E3-1, Module NE et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.